

Nous, qui appartenons à une civilisation plus avancée, avons accompli plus rapidement des progrès dans ce qu'on appelle le processus d'évolution et nous pouvons considérer une telle sauvagerie avec horreur et répugnance. Pourtant, nous maintenons l'institution elle-même, et seuls ceux que le mécanisme de l'opération concerne directement participent à cet acte inhumain. Il est certes de notre devoir en tant que législateurs—nous qui sommes pour la plupart considérés les chefs de file—de prendre l'initiative et je veux simplement dire par là que nous devrions prêcher par l'exemple. Ce projet de loi pourrait peut-être représenter le premier pas vers l'élimination des maux qui accablent notre structure sociale, ce qui provoque de si nombreuses aliénations mentales qui entraînent des meurtres, des homicides, des viols ou pire encore.

A ceux qui prétendent sincèrement—et ils sont légion—que la peine capitale constitue un moyen efficace de prévention, laissez-moi vous répondre qu'accepter un tel raisonnement c'est misérablement admettre l'incapacité de la société à faire disparaître les raisons de tuer. C'est juste. On peut enlever pour toujours à un individu la possibilité de commettre jamais un autre meurtre. Nous n'avons pas, toutefois, pris de disposition judiciaire pour supprimer la cause. Nous avons simplement enterré pour toujours la preuve de cet insuccès de la part de la société.

Les personnes qui souffrent de troubles émotionnels—c'est-à-dire, les déséquilibrés mentaux—en raison, souvent, de tensions causées par la pauvreté, les ménages dissolus, les frustrations sexuelles et l'ivrognerie, sont les plus fréquemment impliqués dans les délits de meurtre. Tandis que la société semble réaliser certains progrès dans sa lutte contre la pauvreté, associée habituellement à l'incompétence qui découle du manque de formation, nous devons maintenant faire face à un nouveau problème, un problème né des changements technologiques et de la mise en œuvre de l'automatisation qui se produisent rapidement.

Je voudrais citer le professeur Reid, professeur d'économie à l'Université York. Voici ce qu'il dit:

«Durant les années 50, la nouvelle technologie de l'automatisation a commencé à diviser la société, surtout ses jeunes membres, en deux catégories distinctes. Aujourd'hui, une catégorie se compose des insuffisamment éduqués, dont la plupart, parce qu'ils sont insuffisamment éduqués, sont des chômeurs chroniques, ou ne travaillent que rarement et, parce qu'ils sont en chômage, vivent dans les privations, la pauvreté ou le dénuement.»

Notre nouvelle technologie peut très bien cimenter les conditions de notre société tendant à perpétuer le fait que les fils et les filles de parents pauvres resteront pauvres et les fils et les filles des classes moyennes et des

classes aisées demeureront dans la classe moyenne et dans la classe aisée. De l'avis du professeur Reid, le régime d'enseignement de notre temps faillit lamentablement à déraciner un mal social qui dure depuis trop longtemps.

Donc, n'abordons pas le problème de façon négative, ce qui satisferait peut-être notre conscience, simplement en emprisonnant à vie le produit de cette condition sociale. Prenons des initiatives pratiques; oui, plus productives. Lançons-nous à l'attaque des barrières économiques qui empêchent les jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur ou même à l'enseignement secondaire.

Les frustrations sexuelles qui résultent en perversions criminelles peuvent être retracées à mon avis, à un grave manque d'éducation de ces questions dans nos écoles et nos foyers. La dissémination de la connaissance relative au sexe, la plus puissante, en effet, la plus nécessaire des passions humaines, est à toutes fins pratiques, laissée aux tableaux muraux et aux hiéroglyphes reproduits sur les murs des water-closets; dans certains cas, cette éducation est laissée au jargon incohérent d'esprits déjà déformés par le système et par les colporteurs de matériel pornographique de notre temps. Pas étonnant que la perversion et toutes ses conséquences s'épanouissent autant chez les moins jeunes.

A-t-on appris à rééduquer les esprits déséquilibrés, dont l'état est attribuable à ces malheurs sociaux? Le *Maclean's*, périodique d'information réputé, nous apprenait, dans un récent article, que l'on comptait actuellement au Canada sûrement un million et demi, auxquels viennent peut-être s'ajouter un autre million—d'enfants présentant des troubles caractériels. D'après l'auteur Sheila Keirn, les autorités estiment à 30,000 le nombre d'enfants dont les troubles caractériels sont si graves qu'il faut les envoyer dans des institutions. Et pourtant, les installations actuelles au pays ne peuvent accepter que quelques centaines d'enfants, 500 à peine.

On voudra bien me permettre de dire quelques mots à mes collègues catholiques comme moi. Dans un domaine comme celui-là, il me semble que nous devrions accorder autant d'importance sinon plus, aux enseignements du Nouveau Testament qu'à ceux de l'Ancien. Si le précepte du Christ, qui consiste à présenter l'autre joue, et sa prière pour ses bourreaux, si souvent citée «Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font» ont vraiment une signification pour nous, il s'ensuit qu'ils rejettent catégoriquement la pratique barbare du châtement.

Si nous sommes prêts à accepter ce précepte de religion chrétienne, la seule raison pouvant militer en faveur du maintien du châtement consisterait dans sa valeur de dis-